1er mars 1886 la date de la cessation des payements. Il a été rendu sur requête du syndic exposant que, depuis longtemps, MM. Fournier frères n'auraient plus soutenu leur existence commerciale qu'au moyen d'expédients, tels qu'une circulation considérable d'effets et d'acceptations de complaisance, fournies notamment par un tiers demeurant en Belgique; que dans les premiers jours de mars 1886, leur situation était à ce point critique qu'ils durent vendre précipitamment, à bas prix, une quantité considérable de marchandises, en empruntant, pour déguiser cette opération, le nom et le concours de certains; que ce dernier aurait enfin servi à opérer des prétendus remboursements ou paiements suspects.

TIRAGE AU SORT. - CLASSE DE 1886

ROUBECQUE

Castel Henri, 67 Castelain Louis, 37. Castelain Paul, 211. Deblan Etienne, 133. Delahousse Paul, 248. Delannoy Joseph, 13. Delannoy J.-B., 210. Delebecque Emile, 121. Delebecque J.-B., 152. Delmotte Emile, 70. Deloffre Eugène, 281. Deneuville Pierre, 212. Emar Jules, 101. Fauquenoit Paul, 165. Haquette César, 50. Hasbroucq Charles, 31. Lepoutre Emile, 19. Norel Henri, 309. Siceaux Jean, 260.

LINSELLES

Abraham Richard, 98. Beny Denis, 225. Bernard Désiré, 25. Berthe Isidore, 141. Blondeau, J.-B. 226. Boulanger Charles, 57. Carette Louis, 254 Castelain Albert, 84. Catteau Emile, 130. Gatteau Louis, 126. Charles Henri, 97. Dal Jules, 258. Dal Pierre, 108. Dalle Amerie, 309. Debar Alphonse, 197. Deblock, 125 Delahoutre Léon, 259.

Delannoy Henri, 127. Deleclusa Désiré, 82. Delobel Auguste, 199. Delvas Emile, 33. Depil Julien, 175. Descamps Auguste, 305. Desmarecaux Jules, 45. Desquennock Emile, 153. Desrumaux Louis, 310. D'halluin Etienne, 9. Durant Edouard, 297. Dumortier Emile, 239. Ghesquière Fernand, 284. Ghestem Emile 24. Grave Désiré, 266. Guilbert Louis, 100.

Hequette Henri, 214. Hequette J.-B., 306. Honzé Jean-François, 157. Lailemand Victorien, 288. Lefebvre Etienne, 291. Lemay Joseph, 266. Lemay Paul, 40. Lemeunier Alphonse, 261. Leuridan Eugène, 86. Maréceaux Auguste, 308. Maréceaux Emile, 276. Philippe Louis, 285. Richart Henri, 190. Rousselle Henri, 297. Six Etienne, 2. Tanghe J.-B., 138. Versaille J.-B. 235. Villez Alphonse, 10. Wattrelos Albert, 280.

NORD

Proposition de loi de M. Joseph Morel, député du Nord, sur l'obligation du casier civil. — M. Joseph Morel a déposé, dans la séance du 5 février à la Chambre des députés, une proposition de loi sur l'obligation d'un casier civil fixant l'état civil exact et complet de tous les Français.

Cet état civil remplacerait très avantageusement *la notoriété publique*, qui n'offre aucune sécurité, *l'attestation par témoignage* qui est souvent faite par complaisance, et le *tableau des interdictions et conseils judiciaires* qui n'est connu que dans le ressort des tribunaux desquels il émane.

La création de cet état-civil serait utile, car, avec lui, plus de bigamie, plus de surprises ; par lui, bénéfice sérieux pour le Trésor par le timbre (environ 8 millions).

L'homme ne pouvant contracter mariage avant dix-huit ans et la femme avant quinze ans, ce serait à ces âges qu'on établirait le casier civil qui serait organisé par un règlement d'administration publique.

Voici le résumé de la proposition de loi.

Il sera établi, pour le 1er janvier 1888, un casier civil présentant l'état civil de tous les français, et indiquant notamment : les absences, adoptions, concordats, conseils judiciaires, décès, tutelles, divorces, faillites, interdictions, mariages, légitimations, séparations de corps, etc.

Le casier civil sera tenu par les conservateurs, ou receveurs-conservateurs des hypothèques.

Suivent les formalités nécessaires à l'établissement du casier civil.

Le drame de Marquillies. — M. du Liscouët, juge d'instruction du siège de Lille, accompagné de M. Delfontaine, juge suppléant, faisant fonctions de substitut, et de M. le docteur Castiaux, médecin-légiste, s'est transporté à Marquillies pour continuer l'enquête sur le drame de samedi soir.

L'assassin Apollinaire Danel a été confronté avec le cadavre de sa victime, qui avait été dès le matin transporté à la mairie : Danel n'a manifesté aucune émotion ; il a avoué avoir frappé les deux frères Cousin avec un couteau qu'il prétend avoir jeté sur la route, mais qui n'a pas encore été retrouvé.

L'assassin déclare qu'il a voulu se venger des conscrits qui l'avaient méprisé : il ne paraît pas se rendre compte de la gravité de son crime, ni des terribles conséquences qu'il aura sans doute.

La seconde victime de Danel, Henri Cousin, va relativement bien : la fièvre dont il avait été pris dimanche, a complètement disparu, la plaie du bras ne présente aucune inflammation.

Orchies. — Un décret, inséré à l'*Officiel* de ce jour, autorise la perception, jusqu'au 31 décembre 1890 inclusivement, à l'octroi d'Orchies, des surtaxes ci-après, savoir :

1° Quatre francs quatre-vingts centimes (4 fr. 80) par hectolitre de vin en cercles et en bouteilles ;

2° Trois francs (3 fr.) par hectolitre d'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, esprits, absinthes, liqueurs et fruits à l'eau-de-vie.

Ces surtaxes seront indépendantes des droits de 1 fr. 20 et de 3 fr. qui peuvent être perçus, sur les mêmes boissons, à titre de taxes principales.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — Le duc de Chartres vient de débarquer; il retourne à Cannes.

BELGIQUE

Tournai. — Un incendie a éclaté, dans la nuit du 9 au 10, chez un négociant du centre de la ville. Sans le concours des sapeurs-pompier et de la population les flammes auraient pu causer des dégâts beaucoup plus considérables ; dans le grenier se trouvent, en effet, nombre de bonbonnes de vernis. Par bonheur, au bout de quelques heures on était maître du feu.

Troubles à Bruxelles. — Bruxelles, 9 février, 10 h. 20 soir. — Nous avons dit que le directeur du théâtre flamand allait reprendre le *Petit Patriote*, qui occasionna des troubles sérieux à Gand il y a quelques jours.

La première représentation a eu lieu aujourd'hui et à cause des troubles sérieux.

L'agitation a pris des proportions assez inquiétantes.

La salle de théâtre était comble : à la première allusion antifrançaise, des sifflets formidables se sont fait entendre de toutes parts. Vaincus par les artistes qui voulu continuer ; on se battait dans les couloirs.

Finalement on a dû baisser le rideau, mais les bagarres n'ont point cessé.

La foule, massée devant le théâtre, chante la *Marseillaise*, des rixes ont lieu en maints endroits, la police paraît impuissante à rétablir l'ordre.

Désordres à Gand. — *Un commissaire poignardé. — Un veilleur assommé.* — Il règne en ce moment dans toutes les villes ouvrières de la Belgique une surexcitation qui se manifeste violemment à la plus minime occasion.

C'est ainsi qu'hier à Gand des scènes tumultueuses se sont produites dans les circonstances suivantes :

» C'était le tirage au sort, et aux environs de l'Hôtel de-Ville de milliers de personnes attendaient les jeunes conscrits.

» Un individu faisant du bruit sur l'escalier de l'Hôtel-de-Ville fut prié par la police de se tenir tranquille ou de s'éloigner.

» La police se vit bientôt entourée par un certain nombre d'individus prenant parti pour le perturbateur ; une bagarre se produisit. Le commissaire de police Springael fut blessé dans la nuque par un coup de poignard et un veilleur de nuit reçut un coup de pied qui le fit tomber sans connaissance. On a dû les transporter au bureau central de police. Leur état inspire les plus vives inquiétudes.

» Un nommé Joseph Gilliet, qui doit tirer au sort demain, a été arrêté et écroué à la maison communale.

» D'autres arrestations ont été opérées. On entendait crier dans la foule : *Leve de socialisten* (Vive les socialistes). Allons au *Vooruit*, etc. Ces scènes tumultueuses ont duré plus d'une heure. »

Meeting de conscrits socialistes à Gand. — Un meeting de conscrits socialistes a été tenu au *Vooruit*, Marché-au-Fil, sous la présidence d'Anseele.

Un milicien est monté sur l'estrade, tenant en mains un drapeau rouge surmonté du bonnet phrygien et d'un petit canon recouvert d'un crêpe. Divers autres orateurs se sont fait entendre : Van Beveren de Gand, Van Loo de Bruxelles et Schroder d'Amsterdam. Enfin le meeting s'est terminé après un discours du compagnon Seffers où l'on a surtout applaudi une phrase sonore :

— Nos ancêtres s'écrisaient : « A bas le conseil du sang ! » Nous crions, nous : « A bas la loi du sang ! »

L'émigration. — Hier, dix-sept personnes sont parties de Roux et douze d'Auvelais, se rendant en Amérique. Il en part encore, cette semaine, un assez grand nombre de ces deux communes.

Le duc d'Aumale, accompagné de MM. Borde et Launay, membres de l'Institut a visité mercredi, l'Hôtel-de-Ville, à Bruxelles.

Ils ont été reçus par M. Wauters, architecte, et M. Buls, bourgmestre, qui les ont guidés dans les salles principales du monument, dont ils ont admiré les richesses artistiques.

ETAT CIVIL. — ROUBAIX. — Déclarations de naissances 9 février. — Marie Flamencourt, rue de l'Hommelet, 136. — Catherine Simonne, rue Pellart, 109. — Muller, maisons Foveau, 35. — Alexis Verghote, quartier de l'Abattoir. — Hélène Carette, rue du Grand-Chemin, 81. — Angele Delporte, rue de la Chaussée, 16. — Angèle Yserbrant, rue d'Arcole, cour Joye, 2. — Jean Clerc, rue de la Fosse-aux-Chênes, 23. — Charles Dutas, rue de la Paix, fort Lefebvre, 14. — *Mariages du 9 février.* — Emile Vermeersch, 24 ans, boucher, rue du Tilleul, 17, et Hyacinte Mayot, 24 ans, sans profession, rue Bernard, 21. — Pierre Leconte, 57 ans, encolleur, rue de Conde, 28 et Hortense Merchez, 49 ans, ménagère, rue du Tilleul, 1 — *Déclarations de décès du 9 février.* — Adolphe Helin, 1 an 7 mois, rue des Fossés, cour Despret, 41. — Adolphe Radeau, 1 jour, rue de Tunis, 3, cour Demesie. — Justine Fontier, 20 ans 8 mois, tisserande, route de Wattrelos, maisons Cauchie. — Louis Verstraeten, 1 mois 9 jours, Hôtel-Dieu. — Victor Béhagne, 34 ans 6 mois, contre-maître de tissage, rue Meyerbeer prolongée, maisons Tiberghien. — Emile Marchez, 3 ans 8 mois, rue de Maubeuge, maisons Loridan-Lefebvre, 7. — Joseph Vanmiegheem, 6 mois, rue des Fossés, 74.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 7 février. — Anna Verfaille, rue Delhaye — *Mariage du 9 février.* — Alphonse Lefebvre, 26 ans, employé des contributions indirectes, et Pauline Duhamel, 26 ans, sans profession. — *Déclarations décès du 9 février.* — Anna Desruelles, 1 mois, au Blanc-Seau. — Angele Heintz, 30 ans 6 mois, sans profession, rue de la Boule d'Or. — Frédéric Vandekerchove, 52 ans, sans profession, Pont-de-Neuville. — Louis Lorthioir, 33 ans 10 mois 10 jours, fileur, rue de la Latte.

TRESSIN. — Déclarations de naissances du 1er au 8 février. — Néant. — *Publications de mariages.* — Arthur Pennequin, 31 ans, comptable à Tressin, et Armeline Desbourry, 24 ans, sans profession, à Cherenq. — Louis Dewaele, 33 ans, cultivateur, hameau du Bersu à Tressin, et Julienne Walmacq, 19 ans, modiste, hameau de la Place, à Tressin. — *Déclarations de décès du 1er au 8 février.* — Eugénie Couque, 5 ans, rue du Marais.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille CATEAUX-DUHAMEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Apolline-Sophie-Marie DUHAMEL, décédée à Roubaix, le 8 février 1887, à l'âge de 25 ans et 5 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 11 dudit mois, à 10 heures, en l'église de Wattrelos. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire rue des Hautes-Voies. — L'obit du mois sera célébré le mardi 8 mars, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille DELPORTE-RYS qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Elodie-Marie-Julie DELPORTE, décédée à Roubaix, le 9 février 1887, à l'âge de 17 ans et 2 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le samedi 12 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le vendredi 11 février, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Neuve, 31.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 15 février 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Monsieur Jean-Baptiste THIRIET, gérant de la Société Ernoult et Cie, époux de Dame Julie ROULNOIS, décédé à Roubaix, le 3 mars 1886, dans sa 55e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* Grande édition et dans le *Petit Journal de Roubaix*

FAITS DIVERS

UTILE DULCI

Pour peindre ou dessiner, pour coudre, écrire ou... [plaire,
Pour attendre les nerfs, pour assouplir la peau,
Peintre, écrivain, comptable, élégante, ouvrière,
Servez-vous du Savon des Princes du Congo.
14199d VAISSIER frères, Roubaix-Paris.

TRIBUNAUX

LE PROCÈS DE PORQUEROLLES

Hier, mercredi, ont commencé, devant le tribunal correctionnel de Toulon, les débats de l'affaire de Porquerolles, qui a donné lieu à tant de controverses.

Après une longue instruction, deux poursuites distinctes ont été ordonnées, l'une contre les auteurs présumés des mauvais traitements dont se plaignent les enfants de la colonie de Porquerolles et l'autre contre huit de ces enfants prévenus de bris de clôture, violences, voies de fait et violation de domicile.

Dans la première affaire, les prévenus sont les nommés Roch Bianconi, Antoine Bianconi et Claude Saussier, les trois gardiens de l'asile qui auraient maltraité les enfants confiés à leur surveillance. Mme de Roussens, née Ninous, est poursuivie comme complice, car c'était elle qui résidait habituellement dans l'île et qui, en l'absence de son mari, dirigeait l'établissement. M. de Roussen est cité comme civilement responsable.

L'un des enfants compris dans la poursuite est mort dernièrement à Cîteaux.

Le tribunal est présidé par M. Renier, juge-doyen, qui remplace M. le président, Azan; celui-ci s'est abstenu de siéger parce qu'il a *pris part* aux enquêtes qui ont suivi les évasions des enfants assistés et aux mesures qui en ont été les conséquences; *il avait été obligé de donner son opinion* sur les faits qui s'étaient produits à Porquerolles et sur la manière dont les enfants y étaient traités. On ne peut que louer M. le président Azan du sentiment qui l'a poussé à s'abstenir de siéger dans cette affaire.

Il y environ 120 témoins de cités.

Me Raoul Roussel, de Paris, défend de Roussen, Bianchoni et Saunier.

Me Bliche, de Toulon assiste Mme de Roussen.

Me Pietra, de Toulon, défend le second frère Bianchoni, et Me Loustannot de Paris, défend les enfants inculpés

On entend d'abord les dépositions des enfants accusés de bris de clôture et de violation de domicile.

Quelques-uns avouent avoir lancé des pierres, mais ils n'ont pas violé le domicile du directeur.

D'autres nient toute participation à la revolte.

On aborde la question des mauvais traitements.

M. Pellet, adjoint de Porquerolles, déclare que les enfants étaient mal surveillés; il a vu Mme de Roussen frapper Pascal.

Un autre témoin, le commandant Rassier, déclare que les enfants étaient mal soignés ; il a vu Pascal attaché et menacé par les gendarmes.

Brunel, sous-surveillant, répondant à une question du président, dit que des enfants sont restés jusqu'à 43 jours dans une cellule humide.

Rumeau a vu un gardien maltraiter les enfants.

M. Toucas, juge de paix d'Hyres, dépose que la nourriture des enfants était mauvaise.

Plusieurs témoins déclarent que les habitants n'ont jamais eu à se plaindre des enfants.

Nicot, gendarme en retraite, qui était chargé de la surveillance d'une brigade d'enfants, déclare que les enfants étaient mis en cellule sans chaussures pour un refus d'obéissance : il cite le cas d'un enfant qui fut puni de 40 jours de cellule pour s'être évadé.

Le témoin ajoute qu'il quitta Porquerolles à cause de la mauvaise nourriture.

Lautier, ancien instituteur et sous-économe de la maison, dit que les enfants recevaient 30 centilitres de vin et 200 grammes de viande deux fois par semaine, mais que les légumes étaient souvent de mauvaise qualité et insuffisamment cuits.

Sur une question du président, le témoin ajoute qu'il n'a jamais vu Mme de Roussen punir elle-même les enfants, mais que les employés les punissaient à tort et à travers.

Le témoin a donné sa démission, parce qu'il ne pouvait, dit-il, supporter la vue de toutes ces horreurs.

L'audience est ensuite renvoyée à 2 h. 3/4.

Toulon, 9 Février. — Toute l'audience de l'après-midi a été consacrée à la continuation de l'audition des témoins à charge, dont les dépositions ont été analogues à celles des témoins précédents.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS

Audience du 4 février 1887.

La demoiselle Lempereur

MM. Paul de Cassagnac et Brousse se plaignent d'avoir été diffamés au moyen de cartes postales que Mlle Lempereur leur avait adressées.

Le tribunal (chambre correctionnelle) n'a reconnu dans les allégations contenues dans les cartes postales que le délit d'injures et a condamné Mlle Lempereur à 200 fr. d'amende.

Elle a été renvoyée à l'égard de la plainte de M. Brousse, le délit n'étant pas établi.

M. Ruel contre la « Lanterne »

A la même audience, le tribunal correctionnel a rendu son jugement dans l'affaire en diffamation intentée aux jounaux la *Lanterne* et au *Moniteur de la bijouterie* par M. Ruel, propriétaire du bazar de l'Hôtel de Ville.

Le jugement longuement motivé condamne la *Lanterne* à 200 fr. d'amende et 5,000 fr. de dommages-intérêts, ainsi qu'à l'insertion du jugement dans la *Lanterne* et un autre journal de Paris au choix du demandeur. Le *Moniteur de la bijouterie* est condamné à 100 fr. d'amende et 500 francs de dommages-intérêts.

Affaire Rabuel-Dreyfus

M. Rabuel comparaît devant la 9e chambre du tribunal correctionnel sous prévention de coups sur la personne de M. Dreyfus, député.

M. Dreyfus dépose des faits qu'il reproche au prévenu.

Il rappelle qu'il y a huit jours, il fut accosté dans la salle des Pas-Perdus par M. Rabuel qui, après lui avoir fait quelques menaces, l'a frappé au visage. M. Dreyfus reconnaît alors que, pour se *défendre, il tira son revolver, mais que* plusieurs personnes s'interposèrent et arrêtèrent Rabuel.

M. Milland, rédacteur au *Figaro*, a été témoin du coup donné par M. Rabuel. Il n'a pas entendu les paroles échangées entre M. Dreyfus et M. Rabuel.

MM. Cannon, publiciste, et Strauss, conseiller municipal, sont ensuite entendus, ils n'ont pas été témoins de la scène.

M. Alphonse Salet, témoin à décharge, a été chargé par M. Rabuel d'aller voir M. de Soubeyran. Celui-ci lui a déclaré qu'il ne connaissait pas M. Rabuel, que M. Rabuel n'avait jamais été son agent, et, qu'au contraire, il lui avait fait beaucoup de mal dans son journal. Il a autorisé le témoin à venir en déposer devant la justice.

M. Rabuel affirme qu'il avait à se plaindre de M. Dreyfus, que celui-ci l'avait diffamé dans une conférence faite à Châtellerault, que, n'ayant pu obtenir de satisfaction de M. Dreyfus, il s'était décidé à le frapper pour le forcer à une réparation.

M. Dreyfus se porte alors partie civile, par l'organe de M. Julien, son avocat, et demande 1 franc de dommages-intérêts.

M. Julien reproche à M. Rabuel, qui d'abord avait écrit dans un journal opportuniste, d'avoir fondé à Poitiers un journal intransigeant, d'avoir ainsi divisé le parti républicain et amené le triomphe du parti contraire. Il aurait fait le jeu des conservateurs, sous l'inspiration occulte de M. de Soubeyran.

Il ne voulait pas obéir aux ordres de concentration républicaine. Il gênait beaucoup de monde. M. Rabuel a reçu de l'argent, non pas de M. de Soubeyran, mais de son agent, M. Aumont. M. de Cassagnac Armand, rédacteur du *Journal de la Vienne*, a déclaré que M. de Soubeyran avait donné des secours à M. Rabuel et à sa famille. Ce témoignage ne peut être récusé.

M. Rabuel s'est même adressé à M. Dreyfus, attirant son attention sur la triste situat on de sa famille et lui demandant des secours. M. le ministre de l'intérieur, sur la demande de M. Dreyfus, accorda un secours de 100 fr. à M. Rabuel. (Serait-ce sur les fonds secrets ?)

En présence de ces explications, que M. Dreyfus ne pouvait fournir qu'à la justice, il ne pouvait suivre M. Rabuel que sur ce terrain.

Le ministère public conclut à la condamnation sévère du prévenu.

Après sa défense que M. Rabuel a présentée lui-même, le tribunal le condamne à trois mois de prison et aux dommages-intérêts réclamés par M. Dreyfus.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

L'horizon s'éclaircit

Londres, 10 février. — On télégraphie de Berlin au *Standard* de ce matin :

« Les nuages semblent se dissiper à l'Occident et l'horizon est beaucoup plus clair en ce moment. »

Prépartifs de l'Allemagne

Londres, 10 février. — L'Allemagne a fait acheter plus de cent chevaux dans le North-Yorkshire.

Le pape et la paix

Rome, 9 février. — Je puis vous assurer, après avoir conféré avec un des plus hauts prelats du Vatican, que le pape croit absolument au maintien de la paix.

Léon XIII a exprimé cette conviction dans des entretiens avec plusieurs cardinaux.

Un envoyé du Czar

On lit dans le *Figaro* :

» Le général Martinoff, l'un des plus jeunes et des plus brillants aides de camp du czar Alexandre III, est arrivé à Paris.

» Il sera reçu par M. Flourens.

» Le voyage du général Martinoff se rattacherait en effet à la solution de la question bulgare. »

Un discours du prince de Hohenlohe

Strasbourg, 10 février. — Au dîner qu'il a offert aux Délégations, le prince de Hohenlohe a exprimé l'opinion que, sans que la guerre fût imminente, la situation resterait toujours grave tant que l'opinion publique en France ne reconnaîtrait pas franchement l'état de choses crée par les traités internationaux.

La population d'Alsace-Lorraine, a ajouté le prince de Hohenlohe, a en ce moment une excellente occasion d'exercer par ses votes une influence favorable à la paix.

Aussi longtemps que les Etats confédérés de l'Allemagne ne seront pas convaincus que l'Alsace-Lorraine admet pleinement l'action du traité de Francfort, le pays ne pourra pas espérer d'être traité sur le pied de l'égalité avec les autres Etats allemands.

Massaouah. — Statistique funèbre

Rome, 10 février. — Parmi les officiers morts à Saati, se trouvent un lieutenant-colonel, cinq capitaines, douze lieutenants et cinq sous-officiers.

M. Goschen. — Election du chancelier de l'Echiquier à Londres

Londres, 10 février. — Election du quartier Saint-Georges, à Londres :

MM. Goschen..... 5.702 Elu.
Hayman, radical 1.545

Mort de M. Béclard

Le doyen de la Faculté, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine, M. Béclard, vient de mourir à l'âge de soixante-neuf ans, après une carrière consacrée en entier à la science. C'était un de nos physiologistes les plus distingués.

Le jeu aux courses de chevaux

Dans la séance d'hier soir du conseil municipal de Paris, le projet de délibération suivant a été mis aux voix :

» L'administration est invitée à prendre les mesures nécessaires pour faire cesser le jeu sur toute l'étendue des champs de courses parisiens. »

Ce projet est adopté par 51 voix contre 10 sur 61 votants.

L'explosion de Lyon

Lyon, 10 février. — Aucune arrestation se rapportant à l'explosion du palais de Justice n'a encore été opérée.

Une grande émotion ne cesse de règner ici.

Hier dans la séance du conseil municipal, un membre a déposé un vœu tendant à ce que sans toucher à la liberté de la presse et du droit de réunions, les provocations par écrit ou par paroles, aux crimes contre les personnes et contre les propriétés soient poursuivies et punies comme délits ou crimes de droit commun et non comme délits de presse.

Ce vœu a été renvoyé à une commission.

Le Congrès des Mineurs à Saint-Etienne

L'*Intransigeant* publie la dépêche suivante :

« Saint-Etienne, 9 fév., 6 h. 30. — La séance s'est ouverte à 2 heures; on a discuté la loi sur les délégués mineurs.

» Le citoyen Basly a donné lecture du projet de la commission parlementaire et des amendements déposés par lui. Ce projet de loi a été discuté article par article ainsi que les amendements. Ils ont été adopté à l'unanimité par les délégués.

» Sur l'article 13 de cette ville loi, une modification est proposée tendant à ajouter aux amendements de Basly la proposition suivante: Les délégués de circonscription comprenant 1,500 à 2.000 ouvriers seront payés par appointements fixes mensuels; les délégués des circonscriptions moindres seront payés proportionnellement aux journées de visites, qui seront gréées par le préfet, sur l'avis des ingénieurs de l'Etat.

» Cet article addionnel est adopté.

» Si, au cours d'une exploration dans les mines, un délégué est blessé et par suite mis dans l'impossibilité de continuer son service, il aura une indemnité égale au taux de son traitement jusqu'à la reprise de son service. Si la blessure entraine une incapacité absolue de travail, l'Etat devra une pension viagère.

» Le Congrès décide qu'une déclaration formelle des décisions du conseil sera lue dimanche dans une grande réunion publique. »

La neige en Italie

Rome, 10 février .— La neige est tombée aujourd'hui à Naples toute la journée. Le Vesuve est tout blanc.

Il neige à Rome depuis plusieurs heures. Chose extraordinaire et qui n'était pas arrivée depuis vingt ans, la neige ne fond pas, et tapisse le toit et le sol.

Le comte de Paris

Madrid, 10 février. — Le comte de Paris et le duc d'Orléans sont arrivés. La reine-régente les a reçus à déjeuner avec la comtesse de Paris. Ils repartiront incessamment pour Lisbonne.

Voir, à la 1re page, la dernière heure.

CONCOURS HEBDOMADAIRE

CHARADE

L'enfant qui vient de naître est toujours mon premier
La coquette avec art sait cacher mon dernier
Rarement un beau jour est-il sans mon entier ?

LOGOGRIPHE

Avec art, cher lecteur, combine mes trois pieds,
Si du premier le second prend la place
Je deviens quadrupede et te demande en grâce
Retraite dans ta cave ou mieux, dans tes greniers.

Les lecteurs et lectrices qui trouveront les solutions peuvent les adresser à M le Rédacteur du JOURNAL DE ROUBAIX, *en ajoutant, sur l'enveloppe, la mention :* SOLUTIONS.

SOLUTIONS

Voici les solutions du concours du supplément littéraire du 6 février :

1. **VERS A TERMINER.** — Confiance. Opulence. Vanité. Epouvantable Coupable. Iniquité. Monde. Fonde. Moisson. Stérile, Inutile. Rançon.

2. **SURPRISE.** — Mademoiselle Sophie (sauf i), je vous invite sans cérémonie (sans serrer mon i), ou boira sans eau (sans o) à votre santé (sans t)

3. **LETTRES INCONNUES**

CE.

RAT.	POUR.	TOUR.	PESE.
Carre.	*Croupe.*	*Croûte.*	*Espece.*
PAR.	SIRE.	CRAN.	MAL.
Carpe.	*Cerise.*	*Cancre.*	*Calme.*
AN.	AIR.	RIS.	NON.

4. **CHARADE.** — Demoiselle.

5. **ENIGME.** — Otage.

Ont trouvé les solutions :

O. de Pullna. — Celui qui a été à Ascq dimanche avec Georges et Louis. — Nouma Hawa. — Je l'ai aimée, je l'aime, et je l'aimerai toujours. — Deux fois trois font six. — Je remercie sincèrement Liseré rouge de son bonjour. — Encore Maddvinte du Breucq. — Un enfumé. — Savat Byen à Croix.

Un qui est souvent distrait en ville et oublie de seluer. — Bigrement bigre. — Etiez vous bien dans le magasin au ciment ? — Deux étoiles filantes qui espèrent briller au concours de 1877 — Etienne devine toujours tout.

Deux cousines riant des pantins qui gesticulaient au concert. — A pouffer de rire, près de Rosina. — Teint vermeil et peau de satin. — Pervenche et violette blanche. — Deux cœurs remplis d'illusions.

Craignant que le bonheur du 5 ne soit un rêve. — Encore la brunette de la rue de Tourcoing. — Cinq têtes en porcelaine qui bouloitent toujours. — Un simple bonjour à fleur d'oranger. — Eglantine et Reseda.

L'heureuse Chimène désireuse de connaître John d'Heuf. — Mon silence sera mon seul mépris. — La Cendrinette vous aimait et répondant à votre bonjour. — Qui parle ainsi à ma chère St-Pérance. Bébe se demande si le pauvre berger a les yeux d'azur.

Adoptant la divise du Bohême-Club: Bien rire et laisser dire — Etienne, le peintre en herbe, est un garçon complaisant. — Admirateur du tambour de basque vous portez sur les nerfs d'un BB.

Les quatres petits lutins de la providence à Tourcoing. — Le liseré bleu de Mary. — Un marchand de beurre. — Hé, Adolphe !! Psitt !!... — Un qui était malade le jour du concert de la *Grande-Harmonie*. — Un qui voudrait bien recommencer la soirée du 20 décembre 1886.

La petite amie de la petite Heurietto, secrétaire de Mme Blancne. — Mignon. — Fleur d'oranger. — Encore et toujours, j'aime les conférences de géographie. — Peppino. — J'ai eu la joie d'entendre dimanche dernier, le violoniste de la rue Saint Georges. Trois têtes en caoutchouc à Croix. — L'grand frère du p'tit Georges.

S. Ferance vous prie d'étudier la civilité. — Autant valait livrer ton nom, étourdie repentante ; ô naivete !... — Lady S crète de la rue Pellart. — Pourquoi du mépris, Linetta ? — Je garde tout jours tes lettres et ton portrait, Victorine.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : A Voitus van Hamme. — Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 heures 0/0. — Jeudi 10 février 1887. Dixseptième représentation d'abonnement. — Spectacle extraordinaire. — L'AFRICAINE, grand-opéra du 5 actes et 6 tableaux, musique de Meyerbeer. — Mme Laville-Ferminet, Mlle Boyer. MM. Mérit, Soum, Plain, Sautenac, etc., etc. — Entrées de faveur généralement suspendues. — Prix des places : Loges, 5 fr.; Fauteuils d'orchestre 4 fr.; Pourtour, 2 fr. 50; Premières galeries de face, 1 fr. 75; Premières galeries, 1 f. 25; Deuxièmes galeries, 60 centimes.

THEATRE DE ROUBAIX, situé rue Richard-Lenoir. — Bureaux à 7 heures 1/2 : — Rideau à 8 heures 0/0. — Jeudi 10 février 1887. — Représentation extraordinaire. — Spectacle offert aux dames. — Une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas, deux dames ne paieront qu'une place. — Le plus grand succes comique. — LE TRAIN DE PLAISIR, piece-bouffe à grand spectacle en 4 actes de MM. Hennequin, Mortier et Saint-Aubin. — 1er acte, A Paris! — La noce d'un bouchon! Deux prétendants d'une parfumeuse! En route pour Monaco. — 2e, 27 heures de retard! Les conséquences de la roulette! Tous domestiques! — 3e, Les oubliettes de Roquebrune! Le flair de Bordighera! La Valace révélatrice! Voleurs et assassins. — Quatrième, Il n'y en a jamais eu cinq : il y en a toujours eu six! Les tribulations d'un directeur de prison. Le plus heureux des trois! — FAIS CE QUE DOIS, episode historique en un acte, en vers, par M. François Coppée. — LA MOUCHE, par M. Monjalin. — LES CUIRASSIERS DE REISCHOFFEN, par Saint-Amand. — Ordre du spectacle : 1 Fais ce que dois — 2. La Mouche. — 3. Les Cuirassiers. — 4. Le Train de Plaisir.

Prix des places : Loges de face et premières publiques 3 fr.; Loges de côté, 2 fr. 50, Orchestre, 2 fr.; Parquet, 1 fr. 25 Deuxièmes galeries. 1 fr.; Parterre, 75 c.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de la deuxième République française, par Pierre de la Gorce, Plon édit. — 2 volumes gr. in-8°

S'il est une periode bien faite pour provoquer les patientes recherches de l'historien et pour éveiller l'intérêt du lecteur, c'est assurément celle de la seconde République Française. Jamais peut-être, sauf pendant la grande Révolution, il n'y avait eu dans notre malheureux pays, pareille succession de catastrophes imprévues et d'événements tragiques : jamais la vie d'un grand peuple n'avait été aussi mouvementée que pendant cet espace de trois années : jamais l'orientation de ses destinées, n'avait été plus soumise aux caprices du hasard et de la fortune.

Une monarchie qui avait pour elle dix-huit ans d'une prospérité jusque-là sans exemple, s'écroulant en trois jours sous les coups de quelques factieux ; — un Gouvernement provisoire s'installant sur les débris du trône, et se faisant acclamer par la multitude — les agitations sans cesse renouvelées de la rue et de la place publique — les élections de l'Assemblée constituante — l'attentat du 15 mai prélude, de la terrible insurrection de juin qui fit couler des flots de sang, sur le pavé déjà rougi de la capitale — la frayeur publique amenant la Réaction. — Louis Napoléon appelé à la présidence par plus de cinq millions de suffrages — puis les élections à l'Assemblée législative — à l'intérieur, l'émeute du 13 juin 1849 — à l'extérieur, l'expédition de Rome — la proclamation de la liberté d'enseignement secondaire, de cette liberté que la troisième République devait mutiler — le conflit entre l'assemblée et le Président de la République — enfin le Coup d'Etat du 2 Décembre venant servir de dénouement à ce drame de trois années.

Certes, il y avait là de quoi tenter la plume et les efforts d'un historien. — Il y avait aussi, à dégager de ces temps troublés, une leçon historique c'est qu'un pouvoir issu de l'emeute est, par le vice même de son origine, fatalement condamné à périr par un coup de force : qu'il vienne d'en haut, ou qu'il vienne d'en bas.

C'est ce dramatique recit que M. Pierre de La Gorce a écrit et merveilleusement écrit. L'élegance de style, vigueur d'expression — élèvation des aperçus — impartialité d'appréciation, mouvement, verve inépuisable, il a su réunir toutes ces qualités indispensables à celui qui veut faire œuvre d'historien. Il en a joint de plus précieuses encore : c'est cet esprit de parfaite mesure, de modération, de justice qui faisait l'honneur de l'ancienne magistrature : de telle sorte, que sous l'historien, on retrouve encore le magistrat !

L'auteur le dit d'ailleurs dans sa remarquable préface.

« Ce livre a été entrepris pour remplir le vide » d'une carrière prématurément brisée : pendant » près de cinq années, il a représenté à mes yeux » cette part de labeur que chacun de nous est tenu » d'acquitter ici-bas. »

Ce sont là de fières paroles : et tout homme de cœur saluera ce magistrat d'hier qui ne pouvant plus servir avec honneur le pays dans la magistrature nouvelle, a voulu cependant lui consacrer tout ce qu'il y avait de force et de talent, en éclairant le présent par les lamentables leçons du passé !

Ce passé a été jugé par M. de La Gorce avec une équité absolue. Il a eu ce mérite, aujourd'hui si rare, de savoir faire un impartial départ entre le mal et le bien — entre les intentions et les actes — les résultats et le but poursuivi. Il